

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 28 octobre 2014

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 20 et 21 octobre 2014

2014 V 253 Vœu relatif à la Poste du Louvre.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Considérant le vœu pour la sauvegarde de la Poste du Louvre et l'utilisation rationnelle de son infrastructure intérieure pour le développement durable, déposé par M. Jacques BOUTAULT et les éluEs du Groupe Ecologiste de Paris ;

Considérant qu'il convient de préserver cet édifice architectural majeur du XIX^{ème} siècle, que l'on doit à l'architecte Julien GUADET, tout en lui donnant une vocation contemporaine ;

Considérant l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France et la délivrance du permis de construire le 15 novembre 2013 ;

Considérant que le Ministère de la Culture et de la Communication a émis un avis défavorable à la demande de classement ou d'inscription au titre des Monuments historiques et a considéré que « l'adoption d'une instance de classement ne paraît pas justifiée » ;

Considérant que ce permis de construire n'a pas fait l'objet de recours contentieux et que dès lors, le projet peut être mis en œuvre rapidement ;

Considérant les objectifs ambitieux du projet en matière de mixité des programmes et de performance énergétique ;

Considérant le maintien des activités postales sur le site, qu'il s'agisse du bureau de Poste ou des activités de tri et de distribution des quatre arrondissements centraux à partir d'une flotte de véhicules favorisant le développement de modes doux et de véhicules électriques, ce qui répond pleinement aux enjeux de réduction de la pollution ;

Considérant que ce projet prévoit l'implantation d'un programme de logement social ainsi que des équipements de proximité utiles aux Parisiens, dont un commissariat, une crèche et un lieu dédié H24 aux étudiants ;

Considérant que le projet prévoit que les deux niveaux de sous-sol soient consacrés à la réimplantation des quais de transbordement des courriers et colis et au stationnement des véhicules postaux ;

Considérant que le groupe La Poste fait partie des signataires de la « charte en faveur de la logistique urbaine durable » signée en 2013 ;

Considérant que La Poste confirme dans son courrier du 17 octobre 2014 son implication dans le développement de la logistique urbaine dont elle peut être un acteur majeur de par le maillage de son réseau sur le territoire parisien ;

Considérant que La Poste répond favorablement à la demande de la Ville de voir le site du Louvre s'inscrire dans cette démarche en proposant d'y réserver 1 000 m² des surfaces en sous-sol à des activités de logistique urbaine de proximité ;

Sur la proposition de M. Jean-Louis MISSIKA au nom de l'Exécutif,

Emet le vœu que :

- un groupe de travail soit mis en place afin de préciser les besoins logistiques des commerçants du centre en lien avec les responsables du groupe La Poste, les riverains, les commerçants et les élus du Conseil de Paris et des arrondissements limitrophes,
- le bâtiment de la Poste du Louvre soit l'un des éléments structurant du centre de Paris en matière de logistique urbaine de proximité et que les qualités architecturales du bâtiment soient réaffirmées,
- La Poste étudie l'implantation de commerces tournés vers l'économie sociale et solidaire,
- le PLU en cours de modification étudie l'intégration de dispositifs localisés en matière de logistique urbaine de proximité,
- la Ville demande à l'Etat et à la Région de placer le développement d'une logistique durable et non polluante au cœur du Contrat de Plan Etat - Région 2015-2020.